

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/05/27-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 mai 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°85-1118 du 18 octobre 1985 relatif aux activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'avis de la Commission Formation et de la Vie Universitaire en date du 7 mai 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Formation Continue : tarifs pour l'année 2014-2015

Le conseil d'administration approuve les tarifs de la formation continue pour l'année 2014-2015 détaillés dans les documents annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 mai 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



TARIFICATION DES FRAIS de FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(hors Droits d'inscription nationaux)

Validé en CFVU du 07/05/2014

Soumis au Conseil d'administration du 27/05/2014

Tarification valable à compter de l'année universitaire 2014/2015

TYPE DE DIPLÔMES	FOURCHETTE /Horaire (hors stages en entreprise)
Capacité en Droit	Pas de frais de formation
Capacité en santé	4 à 10 €
DAEU	7 à 10 €
Préparation aux concours Administratifs	8 à 20 €
Préparation à l'Agrégation	1 500 €
Diplômes d'établissement (CU, CESU, DU, DESU, DESIU) y compris le secteur santé	Tarifs spécifiques / par secteur en fonction du marché
DUT	6 à 12 €
DEUST	10 à 16 €
Licence	4 à 16 €
Licence professionnelle	6 à 18 €
Master	4,5 à 24 €
Diplômes d'Etat (dont santé)	Tarifs spécifiques
Diplôme d'ingénieurs	12 à 17 €
Doctorat	Tarifs spécifiques
Conventions groupes	Tarifs spécifiques (à négocier en fonction du nombre de stagiaires)
Formations courtes	Tarifs spécifiques (à négocier en fonction du nombre de stagiaires)
Certification : C2i	Tarifs spécifiques
Certification : C2i2e	Tarifs spécifiques
DCG + DSCG	Tarifs spécifiques
Contrat de professionnalisation	7 à 20 € / heure en fonction des OPCA

REDEVANCE MINIMALE APRES EXONERATION : **50 €** des frais de formations

CAS PARTICULIERS :

- ✓ REDOUBLANT avec cours : 200 € pour frais de dossier + frais de formation au prorata des ECTS restant à acquérir + DIN
- ✓ REDOUBLEMENT sans cours avec stage pratique en entreprise : 200 € frais de suivi en entreprise et tutorat + DIN
- ✓ REDOUBLEMENT ne présentant que les examens (ne suivant pas les cours) : 200 € pour frais de dossiers + DIN